****

**CERTIFICATION PAR L'EMPLOYEUR SUR LA NÉCESSITÉ DE FAIRE APPEL À UN SERVICE DE GARDERIE**

(en vertu de l’article 2 de l’AR du 28 octobre 2021 portant les mesures de police administrative nécessaires en vue de prévenir ou de limiter les conséquences pour la santé publique de la situation d'urgence épidémique déclarée concernant la pandémie de coronavirus COVID-19)

**L'employeur**

Nom de l'employeur/entreprise :

Numéro d'entreprise:

Représenté par:

en qualité de:

Adresse de l'employeur/entreprise

déclare que

**Le travailleur**

Nom :

Prénom :

Adresse:

travaille en Belgique dans un secteur crucial ou un service essentiel, plus précisément

Nous certifions que la présente déclaration est sincère et complète

Signature employeur et du travailleur

Date: